

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 PP 38 Maitrise d'œuvre et missions complémentaires CSSI, SIGNA et SYNTHÈSE pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est ou Ouest du bâtiment de la Caserne Cité 75004

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 mars 2021, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation le lancement du marché public de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires CSSI, SIGNA et SYNTHÈSE pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est et Ouest du bâtiment de la Caserne Cité 75004. ©

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de l'opération et l'engagement d'une procédure passée conformément à l'article R2124-3 3° du Code de la commande publique pour désigner le maître d'œuvre pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est et Ouest du bâtiment Cité 75004, sont approuvés.

Article 2 : Sont approuvés le dossier de consultation des concepteurs phase candidature comprenant la note relative aux candidatures, l'annexe 1 de présentation du groupement, l'annexe 2 de présentation des références, le modèle de formulaire DC1, le modèle de formulaire DC2, le modèle de formulaire DC4.

Article 3 : Conformément à l'article R2122-7 du code de la commande publique, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, le Préfet de police est autorisé à lancer la procédure correspondante.

Article 4 : La dépense correspondante est imputée au budget spécial de la Préfecture de Police, exercices 2021 et suivants :

- section investissement, chapitre 900, chapitre-article 2031, compte nature 2031.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO